

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets de La Réunion du 15 mars 2024 au 15 avril 2024 inclus

Par arrêté de la Présidente n°2024- du 22 février 2024 une enquête publique est prescrite du 15 mars 2024 à 9h au 15 avril 2024 à 12h soit 32 jours consécutifs portant sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion. Conformément aux articles L.541-13 et suivants et R.541-13 et suivants du Code de l'Environnement, le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets. Ce document a été élaboré par la Région Réunion.

L'Autorité responsable du Plan, objet de l'enquête publique, est Mme Huguette BELLO, Présidente de la Région Réunion.

Le siège de l'enquête est fixé à l'Hôtel de Région, avenue René Cassin Moufia - BP 67190 - 97801 Saint-Denis.

Le dossier d'enquête comprend conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement : le projet de PRPGD accompagné du PRAEC et son résumé non technique ; le rapport environnemental et son résumé non technique ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (Ae) et le mémoire en réponse à l'avis d'Ae établi par la collectivité régionale ; les avis émis par les personnes publiques associées, la notice explicative du PRPGD ainsi qu'une évaluation des enjeux économiques du PRPGD.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté :

1. par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.plandechet-reunion.fr> ;

2. sur format papier sur l'ensemble des sites d'enquête listés ci-dessous.

3. Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres papiers mis à disposition sur chacun des sites d'enquête pendant les horaires d'ouvertures au public ;

- déposées sur la plateforme dématérialisée : <https://www.plandechet-reunion.fr> ;

- adressées par courrier postal à l'attention de : M. Le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi.

Pendant toute la durée de l'enquête toute information technique sur les déchets peut être obtenue par mél à l'adresse suivante :

plan-dechet@cr-reunion.fr, par téléphone au : 0262 48 70 20 ou 0262 48 73 16 ou à l'adresse du siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de La Réunion est : M. Yves MAYET, ancien directeur de l'IEDOM de Mayotte avec M. Olivier CLUZEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur sur l'ensemble des sites d'enquête afin de recueillir les avis des citoyens et présenter les observations et propositions écrites et orales, aux lieux, dates et heures suivants :

LIEU	ADRESSES D'ENQUETE	JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCE
REGION	Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia - BP 67190 97801 SAINT DENIS	Le Lundi 18/03/24 de 09h00 à 12h00
TCO	BP 50049 – 97822 Le Port Cedex	Le Jeudi 20/03/24 de 09h00 à 12h00
CIREST	28, rue des tamarins - pôle Bois BP 124 97470 Saint-Benoît	Le Lundi 25/03/24 de 09h00 à 12h00
CIVIS	29, route de l'Entre-Deux - BP370 97410 Saint-Pierre -Pierrefonds	Le Jeudi 28/03/24 de 09h00 à 12h00
CASUD	379, rue Hubert Delisle - BP 437 97430 Le Tampon	Le Mardi 02/04/24 de 09h00 à 12h00
CINOR	3, Rue de la Solidarité 97490 Sainte-Clotilde	Le Jeudi 04/04/24 de 09h00 à 12h00e
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-BENOIT	7, avenue François-Mitterrand 97470 Saint-Benoît	Le Lundi 08/04/24 de 09h00 à 12h00
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PAUL	5, rue Évariste de Parry - CS 71044 97864 Saint-Paul Cedex	Le Jeudi 11/04/24 de 09h00 à 12h00
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PIERRE	18, rue Augustin Archambaud 97410 Saint-Pierre	Le Vendredi 12/04/24 de 09h00 à 12h00
PREFECTURE	24 - 26 avenue de la Victoire 97404 Saint-Denis	Le Lundi 15/04/24 de 09h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique peut être fourni au frais de la personne sur demande 15 jours avant et pendant toute la durée de l'enquête. Cette demande doit être formulée auprès du Conseil Régional de La Réunion : Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia - BP 67190 - 97801 SAINT DENIS ou par mail : plan-dechet@cr-reunion.fr

Ces documents seront accessibles pendant un an sur le site de la Région Réunion : <https://regionreunion.com>

Pendant cette durée, toute personne physique ou morale peut demander communication, à ses frais des pièces à la Région Réunion à l'adresse suivante :

Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia - BP 67190 - 97801 SAINT DENIS ou par mail : plan-dechet@cr-reunion.fr